



AMICALE NEUVILLE BASKET

4, rue Guérin Houdas

45170 NEUVILLE-AUX-BOIS

E-mail: basketamicaleneuille@gmail.com

Site: <https://amicale-neuille-basket.kalisport.com/>

AMICALE NEUVILLE BASKET TOURNOI DU 08 juin 2024 – U15 F/M

RÈGLEMENT

Article 1 :

Le tournoi se déroule au Complexe Sportif Serge Prieur et au gymnase Pierre Perche à Neuville-aux-Bois dans le Loiret (45170).

Le tournoi aura lieu le :

- **08/06/2024 – U15 F/M**

Article 2 :

Le tournoi est réservé aux clubs affiliés à la FFBB. Il se déroulera sous le couvert des règlements généraux de cette fédération et du code du jeu de basketball en vigueur, sauf quelques modifications mentionnées ci-dessous.

Le tournoi est ouvert à des joueurs féminins et masculins licenciés et uniquement aux équipes dont la candidature a été retenue par le club organisateur.

Les licences devront être présentées auprès de l'organisateur dès l'arrivée des équipes ; elles pourront être photocopiées pour l'organisation.

Les équipes pourront être formées au maximum de 10 joueurs.

Article 3 :

Temps de jeu (rencontres de classement et toutes les ½ finales) :

- **Minimes 2 x 7 min**
- Temps de jeu non décompté (sauf pour les lancers francs, arrêt du chrono)
- 3 fautes individuelles
- 5 fautes d'équipe
- Mi-temps 1 minute
- Prolongation en cas d'égalité 2 minutes pour les U15

Après les matchs de groupes, un classement sera établi. Le classement de chaque groupe sera établi à partir du barème suivant :

- Match gagné 2 points
- Match perdu 1 point

Dans le classement d'un groupe, en cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées de la façon suivante :

- Goal-average particulier entre ces équipes sur les matchs disputés
- Meilleure attaque
- Meilleure défense

Réglementation particulière que pour les finales :

- Même temps
- Temps de jeu décompté

Article 4 :

Seuls l'entraîneur, l'entraîneur-adjoint (si mentionné) et les remplaçants seront autorisés à demeurer sur le banc d'équipe durant le temps de jeu.

Les remplacements se feront au niveau du plot mis en place.

Après chaque rencontre, les 2 équipes venant de jouer doivent obligatoirement présenter un arbitre pour officier la rencontre suivante.

Article 5 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe qui par ses actes nuit au bon déroulement des tournois. La commission technique de l'Amicale Neuville Basket formée par Eddy BRINON sera chargée de régler, sans appel, les litiges éventuels.

Article 6 :

Les clubs se déplacent entièrement à leurs frais. L'Amicale Neuville Basket décline toute responsabilité en cas d'accidents et de vols qui pourraient survenir aux joueurs ou aux tiers pendant la durée des tournois.

Article 7 :

Paiement à joindre obligatoirement avec la demande d'engagement. Tout désistement après la date d'inscription sera encaissé.

Article 8 :

Le fait pour un club de participer aux Tournois de Neuville implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.